

# MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg  
12440 Tayrac

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 23/04/2018 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11  
En exercice 11  
Qui ont pris part aux délibérations : 9

Date de convocation : 16/04/2018

L'An Deux mil Dix-Huit, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de : Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents : BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, COUDERC Chantal, FRAYSSINET Bernard, ISSANCHOU Claude, MANDIRAC Nathalie, ROBERT Véronique, VABRE Annette.

Absents : LAGARRIGUE Jean-Claude  
LOUVET Marthe,

MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

### Ordre du Jour

- Annulation de la délibération 32-2014 et prise d'une nouvelle délibération pour achat de terrain

- Annulation de la délibération 38-2017 et prise d'une nouvelle délibération pour classer un chemin en domaine privé de la commune

- Délibération pour vendre ce chemin à un particulier Mme RABION Patricia

- Délibération pour l'adhésion au service d'assistance d' Aveyron Ingénierie

- Questions diverses

### \*Approbation du dernier Conseil Municipal

Mr le Maire présente le cadastre de Linieyroux et propose au Conseil Municipal de nommer les parcelles que le CM souhaite acquérir sur la base de travail du géomètre M LABROUE. Celui-ci a nommé ces parcelles avec des lettres :

Parcelle 19 a = 5 m2 Parcelle 23 i = 165 m2

Parcelle 20 c = 172 m2 Parcelle 24 k = 117 m2

Parcelle 21 e = 73 m2 Parcelle 26 q = 33 m2

Parcelle 22 g = 110 m2

\*Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'annuler la délibération N° 32-2014 concernant l'achat de terrain à la Safer.

Et décide de prendre **une nouvelle délibération** pour l'achat de Parcelles aux divers propriétaires concernés.

-à M. VIGUIER Claude les Parcelles **19a de 5 m2, 20 c de 172 m2, 22 g de 110 m2, 23 i de 165 m2, 24 k de 117 m2 pour la somme de 4000 €**

-à M. VOLPELIER Nicolas la parcelle **26 q de 33 m2 pour la somme de 23.10 €**

-à Mme SCUDIER Jacqueline la parcelle **21 e de 73 m2 pour la somme de 100 €**

**\*Mr le Maire propose l'Annulation de la délibération N° 38-2017 et remplacée** par un classement du chemin public en chemin du domaine privé de la commune vu que le chemin n'est plus utilisé par les usagés. Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le déclassement.

**\*Tenant compte de la demande de Mme RABION par son courrier du 24/08/2017** demandant acquisition du chemin inutilisé (chemin du domaine privé de la commune) qui passe au milieu de ces terres, sis au Mas del Puech entre les parcelles B 429- B 430

et B 1218,

- le Conseil Municipal suite à sa précédente délibération (déclassement de chemin) décide à l'unanimité de prendre une délibération afin de lui céder ce chemin pour la somme de 100 € ,

-précise que tous les frais inhérents à cette vente ( géomètre, notaire, etc....) seront à la charge de Mme RABION Patricia

-donne tout pouvoir au Maire pour signer tous documents utiles à cette procédure

**\*Délibération pour adhésion à Aveyron Ingénierie pour les actes ‘en la forme administrative’.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion à Aveyron Ingénierie pour 1 acte par an à titre prévisionnel.

**\*Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'Annulation de la délibération N° 34-2017** donnant pouvoir au maire pour prendre un arrêté concernant les compteurs de type LINKY( ceci après courrier de la Préfecture demandant cette annulation)

Le Conseil Municipal décide à

**6 voix Pour**

**2 voix Contre**

**1 Abstention**

De retirer cette délibération

**Questions diverses**

-F. Chabas rend compte de la réunion sur le Très Haut Débit qui a eu lieu le 6 avril 2018 au SIEDA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne de Rieupeyroux voudrait utiliser le chemin de Sécaviale pour des essais automobiles. Le Conseil Municipal s'oppose à ce prêt.

Fin de séance à 23 Heures

Fait à Tayrac, le 24/04/2018

Le Maire

GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre

<b>BARTHOULOT</b> Marylène	<b>CHABAS</b> Jean-François	<b>COUDERC</b> Chantal	<b>FRAYSSINET</b> Bernard	<b>ISSANCHOU</b> Claude
		<b>MANDIRAC</b> Nathalie	<b>ROBERT</b> Véronique	<b>VABRE</b> Annette